

# Fiche de pré-inscription été 2015

Photo  
d'identité  
obligatoire

A REMETTRE DE PREFERENCE AU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE  
au 117, rue Sadi Carnot

ou  
en Mairie

ou

Maisons des Services Publics des quartiers Avenir Parisien et Economie

➔ AU PLUS TARD LE LUNDI 27 AVRIL 2015 POUR TOUS LES SÉJOURS

## ➤ Enfant :

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe : Fille  Garçon  Date de naissance : ..... Age : .....

## ➤ Responsable légal : Père Mère Tuteur ASE Autre Précisez : .....

NOM du Responsable : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Bât : ..... Escalier : ..... Porte : ..... Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : Domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....

Quartier : Avenir Parisien  Village Parisien  Drancy Centre  Paris Campagne   
Petit Drancy  Les Oiseaux  La Mare  Economie  La Muette

## ➤ Choix des séjours :

Tranche d'âges correspondant au séjour choisi :

4/7 ans  6/8 ans  9/11 ans  11/13 ans   
12/14 ans  14/17 ans  16/17 ans

1<sup>er</sup> choix : .....

dates du : ..... au .....

2<sup>ème</sup> choix\* : .....

dates du : ..... au .....

3<sup>ème</sup> choix\* : .....

dates du : ..... au .....

\* à indiquer pour le cas où le 1<sup>er</sup> séjour choisi serait complet

**Mot de motivation manuscrit obligatoire pour les jeunes de 12 à 17 ans à joindre à la pré-inscription et pour les tous les séjours à l'étranger une partie écrite en français et une partie en Anglais.**

L'enfant est-il déjà parti en séjour avec le S.M.J. ? non  oui  hiver  été   
Si oui, le(s)quel(s) ? ..... En quelle(s) année(s) ? .....

L'enfant a-t-il déjà été refusé sur un séjour du S.M.J. ? non  oui  hiver  été   
Si oui, le(s)quel(s) ? ..... En quelle(s) année(s) ? .....

Avez-vous un autre enfant pré-inscrit sur un autre séjour ?  
Si oui, lequel ? ..... A quelles dates ? .....

Date :

Signature du responsable légal :

Merci de prendre connaissance du verso de cette feuille, à signer également avec la mention « lu et approuvé »

# Conditions d'inscriptions

## Les centres :

Tous les centres sont choisis selon des critères rigoureux qui prennent en compte le confort intérieur, l'environnement naturel, la qualité et la diversité des structures sportives qui permettront la bonne organisation des activités.

Ils sont évidemment tous agréés par les services de l'Etat et font l'objet de contrôles réglementaires des services officiels d'hygiène et de sécurité.

Ils accueillent des groupes d'enfants et de jeunes venant de diverses mairies, comités d'entreprises ou de façon individuelle de toute la France.

## Les équipes pédagogiques :

Elles s'assurent de la bonne sécurité des activités et de la gestion de la vie quotidienne. Le directeur et l'équipe d'animation, composée d'hommes et de femmes qualifiés, se mobilisent pour la réalisation d'un projet pédagogique qui permet à chaque jeune de s'exprimer, de gagner en assurance, de vaincre ses « tracs », de nouer des amitiés, en un mot de s'épanouir.

Par ailleurs, la Municipalité, pour une meilleure sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes, propose des centres dans lesquels le nombre d'animateurs est augmenté par rapport à la réglementation en vigueur. En effet, alors qu'il est exigé un animateur pour 12 enfants maximum, nos prestataires affectent un animateur pour 8 à 9 enfants maximum.

Une assistante sanitaire est également attachée à chaque centre pour le suivi des enfants, à laquelle est associé un médecin chaque fois que cela est nécessaire.

## Les activités :

Toutes les activités spécifiques correspondant à la dominante du séjour (voile, équitation, sports d'eaux vives, VTT...) sont encadrées par des animateurs spécialisés et qualifiés (brevet d'Etat, brevet d'initiateur fédéral...). Le matériel est fourni par le centre. Il est important de fournir toutes les attestations ou certificats médicaux pour pouvoir pratiquer l'ensemble des activités, sous peine de ne pouvoir pratiquer l'activité concernée. Ces activités sont toujours complétées par des grands jeux, randonnées, activités manuelles, activités sportives de plein air, veillées, soirées diverses...

## Le transport :

Tous les départs et retours s'effectuent de Drancy, sur le parking de l'Espace Culturel du Parc, dans le centre ville, sauf parfois pour les plus grands, à la gare RER du Bourget. Vous recevrez une convocation de départ vous rappelant la date et précisant l'heure exacte du rendez-vous. Pour les trajets en train, un car amène les participants en gare et une prestation bagage est prévue pour les moins de 12 ans afin qu'ils ne portent pas leur bagage en gare.

## Comment s'inscrire :

La fiche de pré-inscription, dûment remplie et avec une photo de l'enfant, est à rendre aux lieux indiqués au recto de cette feuille dans les délais qui y sont précisés, sans oublier le mot de motivation manuscrit obligatoire pour les jeunes de 12 à 17 ans à joindre à la pré-inscription et pour tous les séjours à l'étranger une partie écrite en français et une partie en Anglais.

Suite à cette pré-inscription, il vous sera adressé, avant la fin du mois de mai, un courrier vous confirmant votre inscription dans lequel il vous sera alors précisé la date de réunion obligatoire sous peine de radiation. Y sera joint un dossier d'inscription à ramener dûment complété avec l'ensemble des documents demandés (cités pour information dans la plaquette) avant la date butoir également

indiquée dans le courrier que vous recevrez. Passé le délai requis, votre inscription sera automatiquement annulée.

Si nous recevons trop de pré-inscriptions par rapport au nombre de places disponibles par séjour, une sélection sera alors effectuée en fonction des critères suivants : la priorité est donnée aux enfants qui ne sont jamais ou peu partis en séjour avec le Service Municipal de la Jeunesse, la mixité (représentation équilibrée du nombre de filles et de garçons), la représentation harmonieuse de l'ensemble des quartiers de la Ville et, pour les séjours des 12 à 17 ans, le mot ou courrier de motivation.

## Séjours écourtés :

Le renvoi d'un participant pour des raisons disciplinaires ne donne lieu à aucun remboursement et engage la personne responsable à prendre en charge le voyage aller/retour ainsi que les frais de mission de l'accompagnateur.

Dans le cas d'un départ reporté ou d'un retour prématuré pour convenance personnelle, les frais de voyages et annexes sont à votre charge et ne sauraient donner droit ni à un remboursement ni à une réduction tarifaire.

## Frais médicaux :

Vous vous engagez à rembourser, auprès du Service Municipal de la Jeunesse à réception du courrier, l'intégralité des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident survenant durant le séjour et, en contrepartie, vous obtiendrez les feuilles de soins qui vous permettront un remboursement par la Sécurité Sociale et, le cas échéant, la mutuelle.

## Réclamations :

La Ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels de valeur ou d'argent, sauf si ceux-ci ont été remis à l'animateur responsable.

Il peut arriver que nous soyons contraints d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant. Vous serez alors prévenu par courrier et nous tenterons, autant que possible, de vous proposer une solution de remplacement.

### TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS

Fait à :

Le :

Signature du responsable de l'enfant  
précédée de la mention « lu et approuvé »